

J'effectue un don par virement mensuel à **Solidarité et progrès**

Mme M. M. & Mme

REPLIR EN **CAPITALES** SVP.

F6 CC

Nom :

Prénom :

Adresse :

Adresse :

CP :

Ville :

Pays :

Tél :

Port. :

E-mail :

Activité - Mandat - Organisation (facultatif) :

DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER

IBAN :

BIC :

Domiciliation, Centre CCP, ou nom de la banque :

Adresse de la banque :

***You prie de bien vouloir virer le ____ de chaque mois, par débit de mon compte, si sa situation le permet, la somme de _____ € (en chiffres),
_____ euros (en lettres),
en faveur de M. Pierre Bonnefoy, mandataire financier de Solidarité et progrès.***

Bénéficiaire : Solidarité et progrès - Domiciliation bancaire :
CAISSE DE CREDIT MUTUEL PARIS MAGENTA-GARE DE L'EST

IBAN : FR76 1027 8060 7600 0552 0834 063 BIC : CMCIFR2A

Fait à _____, le ____ / ____ 20

SIGNATURE OBLIGATOIRE :

Envoyez à **Solidarité et progrès** ce formulaire dûment rempli et **vosre IBAN**, à l'adresse ci-dessous.

Selon la loi du 11 mars 1988 modifiée, seules les **personnes physiques** sont autorisées à faire des dons à un parti politique, dans la limite de **7500 euros par personnes et par an**. Tout don de personne morale est donc interdit.

Solidarité et progrès ne peut accepter de dons que par l'intermédiaire de son mandataire financier, Pierre Bonnefoy, désigné le 4 octobre 1995 et enregistré auprès de la Préfecture de Paris.

Vous recevrez un reçu fiscal qui vous permettra de déduire de vos impôts **66% de la somme versée** (dans la limite de 20% du revenu imposable).

SOLIDARITÉ ET PROGRÈS, PARTI POLITIQUE, ASSOCIATION SELON LA LOI 1901,
DÉCLARÉE À LA PRÉFECTURE DE POLICE LE 29 FÉVRIER 1996, PARUTION AU J.O. DU 27 MARS 1996, N° 1777.